

REGLEMENT CORRIDA DE SEDAN 2025

1 - LE PARCOURS

Mesurant 7,85 kms l'itinéraire empruntera les rues du centre-ville et traversera la cour du Château-fort.

2 - DEPART

Donné à 20h00 place Crussy près de la salle Marcillet.

3 - CIRCULATION

Le parcours fera l'objet d'un arrêté portant restriction de circulation de 19h00 à 22h00.

4 - ARRIVEE

Sera jugée à l'angle de la Rue Gambetta et de la place d'Armes.

5 - RAVITAILLEMENT DE FIN DE COURSE

Sera assuré dans la rue de la République ;

6 - PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte à toutes personnes nées en 2010 et avant.

8 - ENGAGEMENT

Inscription et règlement en ligne sur : ledossard.com

Tarif : 10,00 Euros

Date limite : vendredi 5 décembre 2025 à 23h59

Inscription et règlement sur place le jour de la course à la salle Marcillet

Tarif : 12,00 Euros

9 - DOSSARDS

Ils seront distribués le samedi 6 décembre dans la salle Marcillet à Sedan à partir de 17h00.

Le dossard devra être porté sur la poitrine et visible dans son intégralité.

10 - LOT SOUVENIR A TOUS LES PARTICIPANTS

Sera donné en même temps que le dossard.

11 - MESURAGE, CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENT

Assurés par les officiels FFA.

12 - RECOMPENSES

Cérémonie prévue à partir de 21h45 dans la salle Marcillet.

Classement scratch : bon d'achat de 100,00 € ,80,00 € et 60,00 € aux 3^{èmes} féminines et 3^{èmes} masculins.

Les récompenses ne seront remises qu'aux lauréats présents.

13 - TIRAGE AU SORT :

Le tirage au sort sera effectué en tenant compte du numéro d'ordre d'arrivée.
Nombreux et divers lots à gagner.

14 - RESPONSABILITE

Le Cercle Sportif Sedanais décline toute responsabilité en cas de vols ou de détérioration qui pourraient se produire lors de cette manifestation sportive ainsi que toute responsabilité envers les accompagnateurs, ceux-ci étant entièrement responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient victimes.

15 - RESPONSABILITE CIVILE

Le Cercle Sportif Sedanais est couvert par une police d'assurance souscrite auprès de GAN Assurance.

16 - SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Assurées par des signaleurs sur le parcours et un médecin.

17 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant.
Sauf opposition de votre part, vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires.

18 - DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi qu'à ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support et autorise la publication des résultats sur tous supports.

19 - ACCEPTATION

Tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.